



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Vandalisme grandissant des édifices religieux

Question écrite n° 13332

Texte de la question

Mme Lisette Pollet alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le vandalisme grandissant des édifices religieux catholiques. Depuis le début de l'année, plusieurs églises ont été victimes de vandalisme comme les églises parisiennes Saint-François-Xavier et Saint-Gabriel, l'église carnacaise Saint-Cornély et celle d'Ajaccio Saint-Roch. Le curé de la paroisse de Notre-Dame-du-Liban, à Lyon, a même été agressé par des jeunes. En mars 2023, deux religieuses de la paroisse du quartier Bouffay à Nantes, annonçaient leur départ de la ville, épuisées par l'insécurité. Cette insécurité pouvait se manifester par des coups, crachats et insultes. Cette fois c'est une basilique, celle du Sacré-Cœur de Rouen, qui a été gravement vandalisée dans la nuit du 14 au 15 novembre 2023. L'autel et le chœur ont été profanés. De nombreux monuments et notamment des statues sont vandalisés, saccagés alors qu'ils sont le signe fort du patrimoine français. Face à ce vandalisme, parfois motivé par une haine de l'histoire du pays et des religions, il est nécessaire d'avoir de mesures fortes afin de sauvegarder notre héritage culturel. Les profanations d'églises catholiques sont de plus en plus fréquentes en France ces dernières années. Le 17 mars 2022, un rapport parlementaire a ainsi relevé une « gravité croissante » des actes anti-religieux en France, avec 857 faits antichrétiens, 589 faits antisémites et 213 faits antimusulmans pour l'année 2021. Des chiffres que le Sénat considérait déjà sous-estimés en raison de la difficulté à recenser l'ensemble des actes de violence dirigés contre les religions. Le 7 novembre 2023, M. le ministre rappelait par ailleurs dans une interview sur l'antenne de *Sud Radio* que les actes antichrétiens sont les plus nombreux chaque année : « Je voudrais ici le redire. On en parle très peu, mais ce sont les actes antichrétiens qui sont les plus importants dans le pays ». Mme la députée demande alors de doubler le « programme K », ligne budgétaire du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), qui permet de financer à hauteur de 80 % des mesures de sécurisation de lieux de culte ou autres sites à caractère confessionnel. Elle souhaite également savoir si des protections particulières tant pour les édifices catholiques que pour les ministres du culte seront mises en place et si ces actes anti-chrétiens seront réprimés plus fermement.

Données clés

Auteur : [Mme Lisette Pollet](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13332

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 novembre 2023](#), page 10630

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)